



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre,
En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 16 Procurations : 5	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame Jacqueline LANDES, Vice- Présidente du C.C.A.S</b>
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 5/12/2022	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 5/12/2022	<b>Présents :</b> Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES Mme VARLIETTE, Mme MACHADO, Mr DARDENNE, Mme CHRISTOL, Mr DIZIER, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mr DUMAS, Mr LE BRIS <b>Absents :</b> Mme BOSQ, <b>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</b> Mr CARNEIRO pouvoir à Mme LANDES, Mme DELCASSE pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mr DESSEAUX pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU pouvoir à Mme LANDES; Mr DALMONTI pouvoir à Mme VARLIETTE <b>Secrétaire de Séance :</b> Suna LAGARRIGUE, Directrice du CCAS

### **Objet : Actualisation de la méthode d'amortissements des biens du Centre Communal d'Action Sociale**

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique M14, et aux dispositions de l'article R2321-I du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles des communes et de leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants est obligatoire. La durée d'amortissement est librement fixée par la commune et son établissement public.

Dans ce cadre, et en préparation du passage à la nomenclature M57 en janvier 2024, il est proposé de mettre à jour le plan d'amortissement du budget principal du Centre Communal d'Action social.

Celui-ci est proposé en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente

et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la proposition de mise à jour du plan d'amortissement du budget principal M14 du Centre Communal d'Action Social ;

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 5/12/2022

Grégoire CARNEIRO,

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :

Pour le Maire  
Jacqueline LANDES  
Vice-Présidente

*(Signature)*  
Maire de Castelginest  
Président du CCAS